

# COMMUNE DE FESTUBERT

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

### Restriction de circulation

Le Maire de la commune de FESTUBERT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Considérant que des travaux de renouvellement des réseaux électriques seront effectués par la société RAMERY RESEAUX LILLE.

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et éviter les accidents,

### ARRETE

Article 1 : Résidence Les Charmes et Rue du Trottin, pour permettre l'exécution des travaux susmentionnés, la vitesse des véhicules sera ramenée à 30 km/h et le stationnement sera interdit au droit des travaux du 04 /05/2026 au 19/06/2026.

Article 2 : Une signalisation sera mise en place par la société.

Article 3 : Le branchement se fera obligatoirement par fonçage.

Article 4: Monsieur le Commissaire de Police de BETHUNE est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Festubert, le 27 avril 2026  
Pour le Maire empêché  
L'adjoint délégué  
MASCLET Frédéric



Acte certifié exécutoire, publié,  
Notifié à l'intéressé,  
Pour le Maire empêché  
L'adjoint délégué  
MASCLET Frédéric

